

Fête des vigneronns: les produits du terroir balayés

Laura Drompt

A la Fête des vigneronns, le vin coulera à flot, sans nul doute. Mais les autres produits du terroir auront davantage de difficultés à se faire une place. Le bar-scène Le Bout du Monde l'a appris à ses dépens. «Nous voulions proposer un stand avec des jus de fruits locaux, de la bière artisanale et de la tomme vaudoise», raconte Frédéric Vallotton, patron du bar associatif. En négociation avec le responsable *food and beverage* (nourriture et boissons), il comprend que cela ne va pas être possible. La bière? Un contrat d'exclusivité est signé avec Feldschlösschen. Les jus de fruits? Ce sera Nestlé Water. Et la tomme vaudoise, une des stars de la fête en 1999? Seuls les fromages Le Gruyère AOP et Vacherin Fribourgeois auront leur place sur les stands. «J'aime profondément cette fête, mais là, c'est une foire d'empoigne commerciale», dénonce Frédéric Vallotton.

> **Lire aussi notre édito: [Nestlé s'invite à la fête des vigneronns](#)**

A l'instar d'autres cafés veveysans, le Bout du Monde renonce à proposer un stand officiel. Trop de contraintes, et les tarifs, de 250 à 300 francs le mètre carré, sont rédhitoires. «Sous un vernis local, de terroir, la Confrérie des vigneronns déroule un tapis rouge aux multinationales», juge le responsable du bar. A deux pas des arènes de la Fête, le restaurant Le National a aussi refusé de tenir un stand après avoir été approché. «On m'a mis au diapason. Les interlocuteurs de la Fête m'ont dit qu'ils imposeraient la vente de certains produits vraisemblablement partenaires», relève José Botet, patron. Le restaurant, avec sa grande terrasse, profitera forcément de sa proximité du centre névralgique de la fête.

L'organisateur nuance

Toutes les boissons, vin compris, seront distribuées par le fournisseur Amstein SA. Installée à Vevey, la jeune brasserie artisanale du Haut-Lac, s'est également vue refuser la vente d'une bière dédiée à la fête sur les stands officiels. «C'est notre ville, c'est là que nous brassons et nous proposerons quelque chose», rapporte Romain Rouchouse, coresponsable. Les brasseurs comptent passer via les caveaux «pirates», ceux qui ne seront pas labellisés Fête des vigneronns, mais autorisés par la Ville.

Directeur exécutif de la Fête, Frédéric Hohl confirme que des contrats d'exclusivité ont été signés. Mais il nuance: «Les entreprises se battaient pour être avec nous, donc nous avons pu intégrer dans les contrats que nous voulions de la place pour des produits artisanaux». En clair, les glaces seront celles de Nestlé, mais un stand d'un glacier artisanal sera toléré. Les tommes vaudoises seront absentes des stands, mais présentes sur «la plate-forme de la Confrérie», au centre de la fête. Et lors des journées cantonales, les stands auront le choix de vendre des produits du terroir spécifiques au canton à l'honneur.

Pour une soixantaine de stands disponibles, la Fête a reçu 180 demandes. «C'est

une situation géniale, nous pouvons choisir selon la qualité des demandes. La priorité est donnée aux associations, commerçants et habitants de Vevey », souligne le directeur exécutif. Dans l'idéal, chaque stand proposera un produit-phare. En plus de soixante stands, dix restaurants éphémères prendront leurs quartiers au centre-ville. Pour le patron de la fête, la centralisation de la distribution des boissons est inévitable. « La ville est tellement petite qu'il est impossible de livrer de manière individuelle chaque stand et restaurant », relève-t-il. Quant aux « caveaux pirates », ils sont à priori libres de vendre ce qu'ils veulent. De même pour les septante restaurants situés dans le périmètre de la Fête.

Négociations difficiles

Pendant les festivités, la Ville de Vevey cède 180 000 mètres carrés de son territoire à la Confrérie des vigneronns. La convention de concession du domaine public est en cours d'élaboration. « Les négociations sont longues et complexes », reconnaît Claire Marggi, chargée pour la commune de Vevey de coordonner les préparatifs avec les organisateurs. L'un des enjeux: régler les relations financières entre la Ville et la Confrérie des Vignerons. En 1999, Vevey recevait 8% de la vente de chaque billet et gérait sécurité et gestion des déchets. Entre temps, la situation a changé. La sécurité est de compétence intercommunale et la gestion des déchets est régulée selon le principe du pollueur-payeur.

La commune n'a pas la compétence de choisir les produits vendus sur le territoire concédé. « Dans chaque rencontre avec le comité de la fête, nous avons demandé à ce que les acteurs locaux soient privilégiés. Mais nous n'avons pas notre mot à dire », relève Claire Marggi. Pour échapper à une mainmise totale de la Confrérie, la commune s'est réservée la place de l'Hôtel de Ville, au cœur du périmètre. « Ce sera un îlot au milieu de la fête où des associations locales pourront proposer des produits du terroir », explique la coordinatrice. La commune reste aussi compétente pour délivrer les autorisations d'exploiter des caveaux. Ils auront le choix d'adhérer ou non au système de label de la fête et donc de participer à sa logistique d'approvisionnement. SDT